RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 007-210701579-20250701-DB_041_CM010725-DE

Séance du Conseil Municipal du 01 juillet 2025 - 18 h 00 - convocation du 26 juin 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-041

ACHAT DE 2 LOCAUX COMMERCIAUX A ARDÈCHE HABITAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, la délibération n° 24-056 du 21 octobre 2024 approuvant l'achat de 2 locaux commerciaux et propose la présente délibération suivante qui annule et remplace la précédente.

Considérant la volonté de la commune de maintenir une offre commerciale cohérente sur le territoire communal, notamment en centre-ville, en pouvant se rendre propriétaire des murs de locaux commerciaux,

Considérant la proposition faite par la Commune à Ardèche habitat, propriétaire du local commercial au sein de la résidence Le Lavezon, de se rendre propriétaire par acquisition à l'amiable du bien,

Considérant que cette nouvelle orientation nécessite une modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique enregistré sous le n° 004/2021 via la signature d'un avenant, permettant d'extraire les lots correspondants aux locaux commerciaux du périmètre initialement mis à disposition d'Ardèche Habitat, et d'envisager leur cession directe à la commune

Considérant que le montant de la vente a été arrêté et convenu avec Ardèche Habitat à la somme de 462 000 euros (six cent quarante-deux mille euros) selon les éléments suivants :

- VNC du local à la date du 30/06/2025 = 443 240 €
- Indemnités remboursement anticipé = 12 360 €
- Frais liés à la vente (diagnostics, géomètre, notaire) = 6 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition du bien concerné, sis résidence Le Lavezon au prix de 462 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec la faculté d'être substitué.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique avec la faculté d'être substitué

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président d'Ardèche Habitat ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - ~~CORTIAL~~ - DENIS - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - ~~LAUSSEL~~
MRS CUER - MAZZINI - ~~MENARD~~ - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme JULIEN-RAOULT pour Mme CORTIAL - M. MAZZINI pour Mme LAUSSEL
M. CUER pour M. MENARD

Absent(s) : Mme GAGNOT - Mrs MONTCHAUD et ROUX

Secrétaire de Séance : M. Thierry ROCHETTE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,

MAIRIE DE MEYSSE 07400 ARDÈCHE

Éric CUER

Le secrétaire de séance,